Collectivités Conseils

CONSEIL EN STRATEGIE DES COLLECTIVITES LOCALES

Présentation de notre Cabinet

QUI SOMMES-NOUS ?

Collectivités Conseils est **une structure indépendante créée en 1995**, entièrement détenue par ses salariés actuels ou passés.

Historiquement spécialisée dans le **conseil aux collectivités territoriales en matière de gestion de services publics**, notre société s'est forgée dans ce domaine une solide expérience et de nombreuses références au contact des élus et de leurs services.

QUE FAISONS-NOUS ?

Nous réalisons les missions suivantes :

Stratégie, organisation et gestion de services publics	• Etudes d'opportunité et accompagnement dans le cadre de transferts de compétences • Etudes d'harmonisation de gestion de services publics • Assistance au choix du mode de gestion d'un service public • Analyse financière rétrospective / prospective et programmation • Analyses comparatives de schémas d'organisation de services publics
Contrôle de délégataire	• Audits contractuels et financiers de DSP (fin de contrat, révision quinquennale…) • Suivi permanent de délégataire
Ingénierie contractuelle et financière de contrats publics	• Accompagnement lors de la passation d'une procédure DSP ou marché public • Ingénierie contractuelle et financière (rédaction de cahiers des charges, analyses d'offres…)
Empreinte carbone des services publics	• Evaluation des émissions de CO2 générées par un service public ou une collectivité • Définition de plans d'actions de rédaction des émissions • Formation / sensibilisation aux thématiques du réchauffement climatique et du Bilan Carbonne©

L'assistance-conseil stratégique et pré-opérationnelle à la mise en place d'une nouvelle exploitation de service public local constitue le cœur d'activité historique de la société.

Les missions d'audit, de suivi permanent de délégataire, d'harmonisation tarifaire ou encore de mesure d'empreinte environnementale se développent sous l'effet d'une demande croissante de la part de nos clients collectivités.

Nous œuvrons principalement sur les secteurs qui suivent (la liste n'est toutefois pas exhaustive) :

Centres aquatiques et équipements de loisirs (bases nautiques, centres équestres, tennis…)

Stationnement en ouvrage

Service de la mobilité (transports urbains, stationnement sur voirie et fourrières automobiles)

Assainissement et eaux pluviales

Halles et marchés forains

Eau potable

Au travers de nos missions d'accompagnement sur les différents secteurs, nous nous positionnons également comme vecteur d'innovations :

La « **dématérialisation** » des services publics locaux qui renvoie à la mise en œuvre de toutes les technologies de l'information ouvre la voie à des opportunités d'amélioration et d'innovation majeures pour une collectivité.

L'«**empreinte écologique**» avec l'intégration des critères de performance environnementale et des plans d'actions permettant de les réduire sur la durée contractuelle.

Le « **volet social** » du service public (pour les services opportuns)

La « **gestion de la dette et l'analyse budgétaire et financière prospective** »

L'« **innovation contractuelle** » : Collectivités Conseils a mis en place une veille juridique et réglementaire poussée, qui permet à nos consultants d'actualiser en permanence leurs connaissances en matière législative et jurisprudentielle.

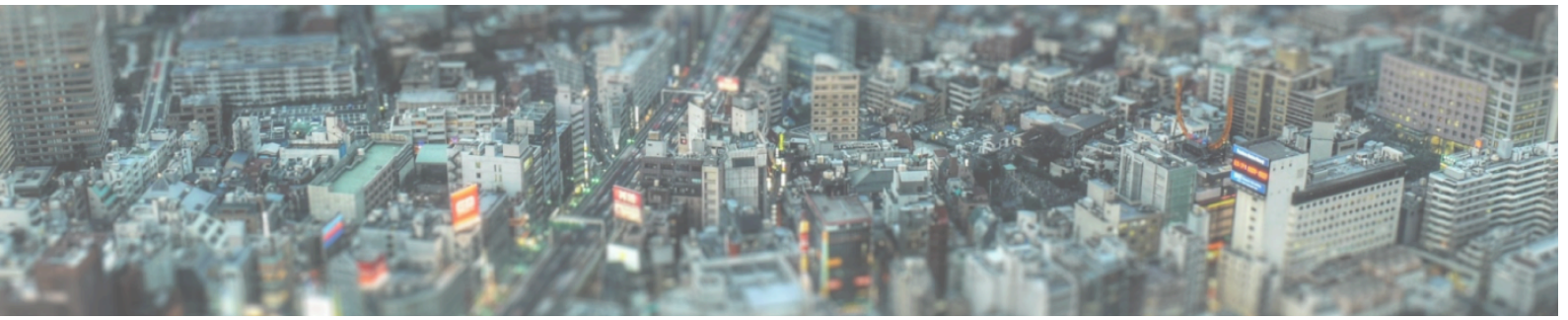

QUI SONT LES CONSULTANTS DE NOTRE CABINET ?

L'expérience acquise en matière de gestion de services publics nous a convaincus depuis longtemps que seule la **mise en place d'une équipe pluridisciplinaire exigeante et talentueuse** permettait d'allier pertinence des préconisations données, sécurité juridique et contractuelle dans la mise en œuvre des solutions d'exploitation retenues et rigueur dans l'analyse économique et financière des projets.

Début 2019, l'équipe de Collectivités Conseils comprend 12 consultants dont 6 très seniors (> 15 ans d'expérience). Le développement de l'entreprise s'articule autour de 6 pôles d'expertise, la plupart des consultants s'étant forgé au cours de leur expérience professionnelle une polyvalence leur permettant d'intervenir dans le cadre de plusieurs pôles.

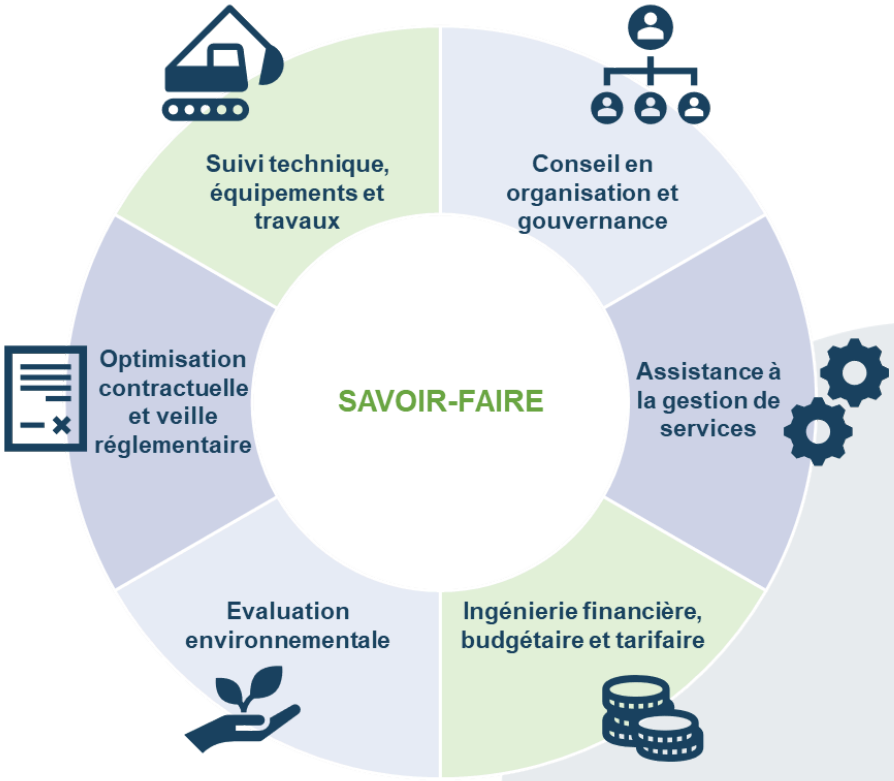

Pour compléter cette pluridisciplinarité, Collectivités Conseils noue régulièrement des partenariats avec des bureaux d'études techniques spécialisés dans le domaine considéré ainsi qu'avec des cabinets d'avocat de renom.

Dans certaines régions, nous travaillons également avec des « Experts exploitants » à leur compte, appréhendant bien les contextes locaux et disposant d'une connaissance intime du service public considéré.

QUELS SONT NOS PRINCIPES D'INTERVENTION ET NOS VALEURS ?

Une déontologie stricte

Professionnalisme

- Notre Cabinet dispose d'une équipe de spécialistes pluridisciplinaires (ingénieur, technicien, économiste, contrôleur financier, juristes…) et expérimentés disposant d'une grande connaissance des problématiques auxquelles sont confrontées les Collectivités Locales en matière de services publics.
- Les politiques de formation continue mises en œuvre au sein de notre Cabinet et de veille documentaire permettent à nos consultants de réactualiser en permanence leur expertise en matière technique, environnementale, administrative, comptable ou fiscale et d'adapter leurs préconisations en fonction des évolutions en cours ou à prévoir.
- Nos références attestent de notre professionnalisme et de notre souci constant d'objectivité.

Méthodologie adaptée

- Chaque mission que nous menons fait l'objet d'un travail méthodologique spécifique, tenant compte des problématiques et réalités propres au territoire et respectant scrupuleusement le cahier des charges.
- Dans le cadre du déroulement d'une mission, nous recommandons la tenue régulière d'un Comité de Pilotage composé (par exemple) d'Elus, des Responsables des Services Techniques et Administratifs et de l'Equipe consultante.
- Sur le plan formel, nous privilégions des formats de restitution simples et conviviaux, permettant une lecture aisée et compréhensible par tous de nos préconisations. Notre offre est construite selon ce principe.

Confidentialité

Au-delà des engagements formels que prend le Cabinet vis-à-vis de la Collectivité, de respecter scrupuleusement la confidentialité des données qui lui sont transmises et des informations qui sont portées à sa connaissance, il nous parait utile de préciser ici que chaque consultant de l'équipe dispose dans son contrat de travail d'une clause de confidentialité qui l'oblige à une parfaite discrétion quant à la nature et au contenu des missions qu'il réalise.

Indépendance et objectivité

- Notre Cabinet s'engage sur une équipe de spécialistes indépendants vis-à-vis de tout organisme industriel, commercial et bancaire.
- L'aide à la décision que nous apportons se fonde sur des constats objectifs et est respectueuse de l'ensemble des réglementations en vigueur.

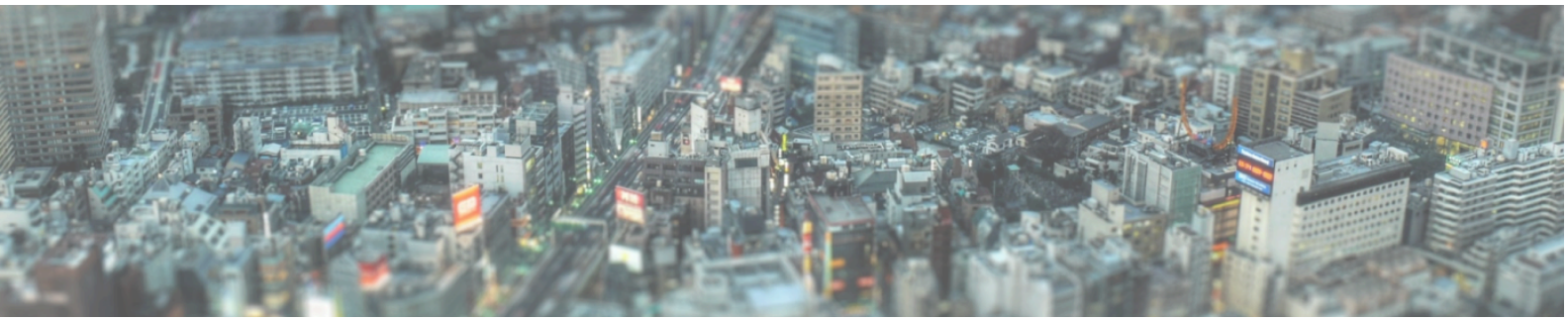

Une relation partenariale étroite

Etablir une relation partenariale étroite avec les Collectivités que nous accompagnons repose sur plusieurs principes d'action :

Une écoute active

- L'équipe consultante intervient pour les clients du cabinet sans a priori, avec une totale ouverture d'esprit et une écoute de leurs problématiques.

Une équipe joignable

- Déplacement sur place aux réunions physiques prévues ;
- Mise en place de rendez-vous téléphoniques autant que de besoin pour faire des points d'avancement réguliers des travaux de l'équipe et identifier en amont d'éventuels points de blocage ;
- Echanges par courriel autant que de besoin pour toute information ayant trait à la mission.

Une équipe adaptée

- Définition au sein de Collectivités Conseils d'un Directeur et d'un Directeur adjoint chargés de suivre le bon déroulement de la mission, de permettre la bonne exécution des obligations des parties et d'orienter les travaux de l'équipe consultante en fonction des souhaits et priorités des élus ;
- Garantie de stabilité dans le temps des membres de l'équipe et plus particulièrement de l'encadrement du projet ;
- Certitude pour la Collectivité de disposer à tout moment d'un interlocuteur en capacité de décider pour le Cabinet

Une réactivité et une souplesse dans notre organisation de projet

La Collectivité doit pouvoir compter sur la rapidité d'intervention et la réactivité de l'équipe consultante tout au long de la mission.

Pour offrir à la Collectivité le maximum de réactivité et disposer d'une organisation suffisamment souple pour intervenir aisément et à tout moment, notre équipe prend les engagements suivants :

Thème	Procédure de gestion d'urgence
Organisation générale du projet (mise en lumière d'une non-qualité, ajustement du mode d'intervention d'un consultant…)	Possibilité d'une réunion physique sous trois jours
Question de nature financière, administrative, juridique, technique ou touchant à l'exploitation du service	Consultation écrite remise sous 72 heures maximum, possibilité d'une réunion physique sous une semaine, vidéoconférence ou conférence téléphonique dans la journée
Question en matière contentieuse	Partenariat avec un cabinet d'avocats disposant d'un service d'astreinte et d'une capacité de réponse rapide sur les dossiers urgents

OÙ SOMMES-NOUS IMPLANTÉS ?

Le cabinet Collectivités Conseils a opté pour un fonctionnement très décentralisé, nos consultants intervenant à partir de leur domicile dans le cadre de conventions de télétravail. Nous disposons des implantations suivantes :

- Siège du cabinet : 69, avenue du Maine, 75014 Paris
- Agence Centre / Ile-de-France : 9, impasse de la Moutonnerie, 28000 Chartres
- Agence Grand Ouest / Pays de Loire : 3 rue des Cerisiers, 49124 Le Plessis Grammoire
- Agence Rhône-Alpes / Bourgogne-Franche-Comté : 16-18, rue Guilloud, 69003 Lyon
- Agence Sud-Ouest : 51, Quai Lawton, 33300 Bordeaux
- Agence Grand Est : 27, rue du Vieux Moulin, 54420 Saulxures-Lès-Nancy

QUELLES SONT NOS RÉFÉRENCES ?

Collectivités Conseils dispose de références sur tout le territoire français.

N'hésitez pas à demander la liste complète de nos références si vous souhaitez en savoir plus.

Antennes locales

Références auprès des principales agglomération française (villes, EPCI-FP ou Syndicats techniques

COMMENT NOUS JOINDRE ?

Si nous pouvons répondre à un de vos besoins, nous n'hésiterons pas à vous transmettre une offre adaptée à vos attentes à des prix que nous espérons compétitifs. Nous porterons un intérêt sincère à votre demande.

69 avenue du Maine
75014 PARIS

secretariat
@collectivitesconseils.fr

01 43 21 26 45

01 43 21 26 54

Notre site internet : http://www.collectivitesconseils.fr/